

CHLOR 50 PRÉMÉLANGE GRANULÉ

Usage vétérinaire
seulement

Contenu net 25 kg

No. D'enregistrement
00641804

Ingrédient Actif: chlorhydrate de chlortétracycline 110g/kg



MODE D'EMPLOI

PORCS

0,011 % (110 mg/kg) aliment complet :

Pour stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids pendant les périodes de stress causé par les déplacements, la vaccination, les variations extrêmes de température et la castration; distribuer pendant les périodes de stress un aliment complet unique contenant 110g de chlorhydrate de chlortétracycline par tonne, et prolonger le traitement pendant dix jours après la disparition de l'état de stress.

Pour aider à traiter l'entérite bactérienne (diarrhée) (diarrhée bactérienne), distribuer sans interruption un aliment complet contenant 110g de chlorhydrate de chlortétracycline par tonne dès l'apparition des symptômes et prolonger le traitement pendant trois jours après la disparition des symptômes.

Note:

1. Les porcs qui ont perdu l'appétit doivent être traités individuellement.
2. Les aliments de super-début (pré-début) et autres aliments destinés à l'alimentation jusqu'à l'âge de 6 semaines inclusivement doivent contenir 0,022% de chlorhydrate de chlortétracycline.

0,0055% (55 mg/kg) d'aliment complet :

Pour aider à maintenir les accroissements de poids en présence de rhinite atrophique. Distribuer cet aliment médicamenté à l'exclusion de tout autre aliment aussi longtemps que les symptômes de rhinite atrophique persistent.

Note:

1. Ce produit n'a pas d'effet sur l'organisme causant la rhinite atrophique.
2. Ne pas ajouter aux aliments de pré-début.

Pour aider à prévenir l'entérite bactérienne (diarrhée) (diarrhée bactérienne.) Distribuer cet aliment médicamenté à l'exclusion d'autre aliment pendant la période de première croissance jusqu'au poids à 32 kg (70 lbs).

Note:

Dans les aliments de pré-début et les aliments devant être distribués jusqu'à la fin de la sixième semaine, ajouter 220g de chlorhydrate de chlortétracycline par tonne.

BOVINS DE BOUCHERIE

0,22 mg/kg de poids vif par jour ou 70mg par tête par jour: Pour aider à prévenir le fourchet. Distribuer sans interruption aussi longtemps qu'il le faut.

VEAUX JUSQU'À 136 kg

0,0055% (55 mg/kg) d'aliment complet :
Pour aider à prévenir la diarrhée bactérienne des veaux. Distribuer sans interruption pendant le début de la croissance.

VEAUX (Succédanés du lait)

0,0055% (55 mg/kg) de succédané du lait.
Pour aider à prévenir la diarrhée bactérienne chez le veau. Distribuer sans interruption au début de la croissance.

MISE EN GARDE:

Les porcs traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 7 jours après le dernier traitement avec cette drouge.

Les bovins et veaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 5 jours après le dernier traitement avec cette drouge.

Ne pas administrer aux vaches laitières en lactation.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit sec et frais en dessous de 30°C. Éviter le gel.